



CONCOURS COULEURS DE PHOTO CALEDONIENNES

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A remplir avec soin en lettres majuscules : toutes les informations suivies par un astérisque sont obligatoires

NOM* :

PRÉNOM* :

DATE DE NAISSANCE* :

ADRESSE* :

.....

MAIL :

N° DE TÉL* :

ACTIVITÉ / PROFESSION :

TITRE DE LA PHOTOGRAPHIE (facultatif)

.....

LIEU OÙ A ÉTÉ PRISE LA PHOTO

COMMENTAIRES SUR L'ŒUVRE (facultatif)

.....

.....

.....

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Pour participer au concours, vous devez renvoyer le présent formulaire dûment rempli ainsi que votre photographie, par mail à l'adresse concoursphoto@congres.nc, avant le 11 avril 2018 à 16h.

(La date de réception du mail faisant foi).

Formats de photographie acceptés : jpg ou png ou pdf.

Taille d'image et résolution : taille A3 portrait ou paysage (L 42cm x H 29.7 cm, 3508 x 4961pixels), 300 dpi.

Poids : votre mail de participation (photographie + formulaire d'inscription) ne peut pas excéder 10Mo.

En cas de dépassement de la taille maximale, vous pouvez envoyer votre photographie via un lien de téléchargement (YouSendIt, WeTransfer, Dropbox, etc.)

Les photos qui ne remplissent pas les conditions de taille, d'orientation et de format seront écartées du concours.

Attention : Le concours est exclusivement réservé aux photographes non-professionnels.

Chaque participant ne peut envoyer qu'une seule et unique photo.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités du règlement du concours de photographie "Couleurs calédoniennes" organisé par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie et disponible sur www.congres.nc, et en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et plus particulièrement celles citées au verso de ce formulaire. Je certifie en outre que je suis l'auteur de la photographie envoyée.

Date et Signature du candidat
(ou de son représentant légal, pour les
candidats mineurs).

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie organise du 26 février au 7 juin 2018, la 3e édition du concours photo «Couleurs calédoniennes».

Participation

Ce concours est ouvert à toute personne physique sans limite d'âge, la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale. Le nombre de photographie est limitée à une seule par personne (même nom, même prénom, même adresse postale et même adresse e-mail). En cas de participation multiple d'un candidat, celui-ci sera éliminé d'office du présent concours.

Fonctionnement

Les participants doivent envoyer leur photographie et leur formulaire d'inscription à l'adresse concoursphoto@congres.nc, avant le 11 avril 2018 à 16h. (La date de réception du mail faisant foi).

Formats de photographie acceptés : jpg ou png ou pdf.

Taille d'image et résolution : taille A3 (29.7 x 42cm, 3508 x 4961pixels), 300 dpi.

Orientation de la photo : portrait ou paysage.

Poids : votre mail de participation (photographie + formulaire d'inscription) ne peut pas excéder 10Mo. En cas de dépassement de la taille maximale, vous pouvez envoyer votre photographie via un lien de téléchargement (YouSendIt, WeTransfer, Dropbox, etc.)

Le 13 avril 2018, le jury du concours, présidé par le Président du congrès de la Nouvelle-Calédonie, se réunira pour établir, sur des critères artistiques et techniques, une sélection de 16 photographies finalistes.

Ces 16 photographies donneront lieu à une exposition publique en entrée libre au sein du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Parmi les 16 photographies présélectionnées, 3 prix seront ensuite décernés :

◆ Le Prix du Jury

◆ Le Prix du Public qui récompense la photo ayant reçu le plus de votes sur le lieu d'exposition, dans les locaux du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

◆ Un Prix spécial Facebook qui récompense la photo ayant reçu le plus de votes sur la page Facebook du congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Les lauréats se verront attribuer les dotations suivantes :

Prix du Jury : une récompense de 150.000 francs

Prix du Public : une récompense de 100.000 francs

Prix Facebook : une récompense de 50.000 francs

Obligations des participants

Les photographies doivent obligatoirement respecter le thème du concours "Couleurs Calédoniennes" et être conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, les photos seront automatiquement écartées du concours.

Le participant déclare et garantit :

◆ Être l'auteur de la photo envoyée pour le concours et par conséquent titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public de la photo.

◆ Avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiées sur la photo présentée ou des personnes propriétaires des biens représentés, de telle sorte que la responsabilité du congrès de la Nouvelle-Calédonie ne puisse pas être engagée du fait de l'utilisation de ladite photo dans le cadre du présent concours.

En outre, le participant accepte de céder les droits à l'image au congrès de la Nouvelle-Calédonie à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre du présent contrat. Il autorise l'utilisation et la diffusion de sa photographie à l'occasion et dans le cadre du concours photo et de sa promotion, et à la suite de l'organisation pour **une période de deux ans**. Cette utilisation ne pourra en aucun cas ouvrir droits à une quelconque rémunération ou autre prestation.

Les tirages numériques réalisés dans le cadre de l'exposition resteront la propriété du Congrès.

Autorisation de publication

Chaque participant en tant qu'auteur de la photo soumise et titulaire des droits de propriété littéraire et artistique attachés à la photo, consent, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que la photo soit déposée et soit consultable sur la galerie de photos dédiée au concours sur le site internet du congrès de la Nouvelle-Calédonie ainsi que sur la page facebook "Couleurs calédoniennes" dédiée au concours.

Dépôt du règlement

Le règlement du concours est disponible sur le site internet du congrès de la Nouvelle-Calédonie et sur simple demande écrite par mail ou par courrier postal envoyé au congrès de la Nouvelle-Calédonie.

